



Réclamations auprès d'une agence de voyage

Par **fredokarine**, le **26/01/2009** à **21:02**

Bonjour, je reviens à l'instant d'une croisière et j'ai fais plusieurs réclamations auprès de l'agence de voyage qui m'a vendu la croisière, mais le voyageur ne veut rien savoir que dois-je faire? voici le détails des réclamations:

1/ l'agence n'a pas prévenu le croisiériste que nous étions jeunes mariés donc nous n'avons pas bénéficier de la remise et de la soirée à bord

2/L'agence ne nous avais pas informer du fait que nous devons prendre un traitement anti paludisme. Après renseignements auprès d'un médecin local, il s'avère que le traitement était obligatoire. nous avons acheté 4 boites mais nous les avons payées 40€ plus cher que si nous les avions prises en métropole.

3/L'agence nous avait bien spécifié qu'il n'y aurait plus aucun frais à bord (hormis les consommations et les excursions). Seulement en fin de croisière il nous a été réclamé 210€ (5€ par jour et par personne pour le service de chambre et 35€ par personne pour les visas).

4/La croisière comportait une escale à Mayotte. Seulement une fois à bord, nous avons été informé que Mayotte était annulé e de ce fait la croisière ne correspondait plus à celle que nous avions acheter.

Merci de me renseigner sur les démarches à suivre